



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 26 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 16 septembre 2022

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 3

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO	

### **Membres absents :**

Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL  
HASSOUNI  
Monsieur Marien LOVICHY pouvoir à Monsieur François DESEILLE  
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine  
MARTIN

---

## **OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE**

### **Contrat de ville - programmation 3ème trimestre 2022**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi n° 2014-173) institue le cadre d'intervention de la Politique de la ville qui a pour finalité la réduction des inégalités en matière économique, sociale et urbaine entre les quartiers prioritaires et les autres territoires de l'agglomération.

Le conseil municipal, par délibération n° VD2015-06-29-028 du 29 juin 2015, a approuvé le contenu du contrat de ville 2015-2020 ainsi que la géographie prioritaire correspondante. Le contrat de ville a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2023 par l'État.

Dans le cadre de la programmation 2022, les opérateurs associatifs ont déposé leurs dossiers et sur cette base, il a été procédé à leur instruction.

Lors du conseil municipal du 21 mars dernier, sur les 38 projets déposés au titre de la programmation 2022 du contrat de ville pour les quartiers des Grésilles et de Fontaine d'Ouche, 24 ont été retenus et d'autres nécessitent que les porteurs de projets soient à nouveau rencontrés par l'élue référente et les services pour ajuster ou préciser leur projet. C'est ainsi que quatre projets ont été validés lors du conseil municipal du 27 juin dernier et que deux nouveaux projets sont présentés dans le tableau annexé à ce rapport, qui répondent aux orientations stratégiques en faveur des quartiers en difficulté de la ville de Dijon, définies par l'ensemble des partenaires à partir de :

3 piliers :

- La cohésion sociale ;
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- Le développement de l'activité économique, de l'emploi et l'accès à la formation.

3 axes transversaux : la jeunesse, l'égalité entre femmes et hommes, les valeurs de la République et la citoyenneté.

2 projets :

- Le projet d'accueil pour tous porté par l'association Aime-Raude : il concerne les jeunes, les familles et les sans domicile fixe dans le quartier des Grésilles, et consiste à créer des solidarités, recréer un lien de confiance et apporter des réponses concrètes aux besoins des habitants. Cela se traduit par trois actions : approcher les publics inconnus des acteurs de l'emploi pour les orienter vers ceux-ci afin de leur permettre d'intégrer des dispositifs de droit commun ; faciliter la mise en relation entre les entreprises et les publics du quartier ; lutter contre les discriminations à l'embauche avec des démarches particulières, un accompagnement.
- La médiation sociale par les PIMMS Médiation Dijon : elle va permettre dans le cadre du projet Response la mobilisation de locataires des logements locatifs à loyer modéré, écoles, périscolaires et habitants du quartier de la Fontaine d'Ouche afin de les sensibiliser aux écogestes et à une consommation énergétique responsable à travers l'organisation d'un atelier par semaine. Sont prévus également des séances de formation en direction notamment de jeunes volontaires (civiques et européens) et des ambassadeurs du projet parmi les habitants et les locataires.

Dans ce cadre, la Ville réaffirme son effort en direction des populations des quartiers de la Politique de la ville, parallèlement aux opérations de rénovation urbaine engagées, en attribuant 25 600 € au titre des projets du contrat de ville pour le troisième trimestre 2022.

Cette troisième partie de la programmation vise principalement à intervenir en soutien aux actions qui renforcent la cohésion sociale et qui mettent en avant le cadre de vie et le renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires de la Ville.

Le tableau annexé au présent rapport reprend, par pilier, les propositions d'intervention de la Ville.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

1 - **d'arrêter**, pour le troisième trimestre 2022, la répartition des financements de la Ville au titre du contrat de ville 2022, à un montant de 25 600 € pour des actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les associations ;

2 - **d'approuver** les actions à conduire par les associations, au troisième trimestre 2022, telles qu'elles sont présentées dans le tableau annexé au présent rapport ;

3 - **d'autoriser** Monsieur le Maire, à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre du Contrat de ville en 2022 ;

4 - **d'autoriser** Monsieur le Maire, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 52	ABSTENTION : 7
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 3 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN